



Les Griffons Aéromodélisme Cournon d'Auvergne

Saison 2024

Fiche d'inscription individuelle

M. / Mme	Nom d'usage	Nom de naissance....
Prénom		
Date de naissance..	Nationalité....	Sexe... ☐ F ☐ M (Rayer la mention inutile)
Lieu de naissance..	Ville:	Département ou Pays:
Nom et Prénom du responsable légal pour	M. Mme	
Adresse domicile..		
Code postal.....	Commune	
Tél. domicile	Liste rouge.....	☐ Oui ☐ Non (Rayer la mention inutile)
Tél. mobile		
Adresse courriel ...		
Profession ou Établissement scolaire.....		
Bénéficiaire assurance en cas de décès	Nom	Prénom
	Né(e) le	
Êtes-vous détenteur de l'Attestation de formation de télépilote de loisir....	☐ Oui ☐ Non	(Rayer la mention inutile)
Si "Oui" : ... Date d'obtention.... / /	N° d'exploitant européen d'UAS....	
Si "Non", elle doit être obtenue dans le mois qui suit la demande d'inscription.		

Adhésion annuelle au club Les Griffons Aéromodélisme Cournon-d'Auvergne

Cette adhésion est renouvelable chaque année en début de saison. Sont obligatoires pour faire partie du club :
une licence FFAM et à partir de 14 ans l'attestation de formation de télépilote de loisir (Loi Drones).

Validité de l'inscription jusqu'au 31/12/2024

Objet	Cotisation Club	Licence FFAM	Sous totaux
Cadets , loisir ou (et) compétition (nés en 2010 ou après)	11,00 €	8,00 €	 €
Juniors 1 , loisir et compétition (nés en 2008 ou 2009)	11,00 €	15,00 €	 €
Juniors 2 , loisir et compétition (nés en 2006 ou 2007)	11,00 €	25,00 €	 €
Étudiants majeurs , sur présentation de la carte (nés en 2005 ou avant)	21,00 €	47,00 €	 €
Adultes loisir , (nés en 2005 ou avant)	42,00 €	47,00 €	 €
Adultes compétition , (nés en 2005 ou avant)	42,00 €	57,00 €	 €
Moniteurs pilotage et construction	Gratuit	47,00 €	 €
Non Pratiquant, Encadrement , (sans notion d'âge)	10,00 €	13,00 €	 €
Passeport découverte (valable 2 mois, renouvelable 1 fois)	15,00 €	10,00 €	 €
Licence FAI (obligatoire pour tout compétiteur participant à une compétition internationale)		15,00 €	 €

Montant total de l'adhésion :	 €
Etablir votre chèque à l'ordre du Club Les Griffons Aéromodélisme Cournon-d'Auvergne	

Nota: Les membres du bureau et les conseillers techniques bénéficient d'une remise de 20€ sur la cotisation Club.
Les moniteurs et les enfants ou petits-enfants mineurs d'un adhérent bénéficient de la gratuité de la cotisation Club. Le coût de la licence FFAM reste à leur charge.

Voir les informations importantes ci-contre

Informations importantes

Les nouveaux inscrits au club fourniront impérativement une **photo d'identité** récente.

Si vous êtes détenteur d'une licence souscrite dans un autre club en 2023 ou 2024, **veuillez nous en communiquer le numéro et le nom du club.**

Licence dématérialisée : L'adhérent pourra télécharger sa licence dématérialisée sur le site fédéral : <http://licencies.ffam.asso.fr/>

Statuts et Règlement Intérieur : Par votre adhésion à l'Association, vous vous engagez à en respecter les Statuts et le Règlement Intérieur.

Attestation de santé : **A chaque adhésion ou renouvellement d'adhésion, l'adhérent doit remplir et conserver un questionnaire de santé puis attester qu'il n'y a coché aucune case dans le formulaire Attestation de santé. L'adhérent doit joindre cette Attestation de santé à sa fiche d'inscription, à défaut il doit joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme. En l'absence d'attestation ou de certificat médical la FFAM ne validera pas la licence.** Précisions et documents à télécharger sur le site du club : <http://www.aerogriffons.com/Page%20Documents.htm>

Protocole sanitaire: Par votre adhésion à l'Association, vous vous engagez à respecter le protocole sanitaire éventuellement mis en vigueur par les autorités.

Protocole DGAC : Le terrain des Griffons étant situé dans un espace aérien contrôlé par la Tour de l'aérodrome de Clermont-Ferrand, la mise en œuvre des aéromodèles est soumise à protocole dont les parties signataires sont la DGAC et notre club.

Conformément au Règlement intérieur, l'inscription au club est subordonnée à la détention de l'attestation de formation de télépilote de loisir mise en place par la loi Drones. Après avoir présenté cette attestation et pris connaissance du règlement intérieur et du protocole, l'adhérent reçoit une attestation de responsabilité valant autorisation de vol en extérieur.

Loi Drones et décrets d'application : **Je suis informé(e) que je dois me tenir au courant de toute évolution de la réglementation concernant l'utilisation des aéronefs civils circulant sans personne à bord ainsi que des obligations des personnes qui les utilisent à des fins de loisirs et m'y conformer.**

Droit à l'image : J'autorise le Club des Griffons à diffuser mon image sur tous supports sous forme de photographies ou de séquences animées, à la condition expresse que cette diffusion soit en rapport direct avec l'aéromodélisme (cochez la case qui convient). ☐ OUI ☐ NON

Informations personnelles : Les informations personnelles recueillies sur ce document sont nécessaires à votre adhésion à l'Association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau Directeur qui peut les diffuser en tout ou partie pour les besoins du fonctionnement de l'Association. En application de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations ou si vous voulez vous opposer à leur diffusion, vous devez vous adresser par écrit au Bureau Directeur.

La signature apposée ci-dessous vaut acceptation de ces dispositions.

A le

Signature: